

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

**DELIBERATION 2023-04-25**

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'EDUCATION DES VILLES (ANDEV)**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE

Alain LAMOUR à Pierre BODART

Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

**Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.**

## **ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'ÉDUCATION DES VILLES (ANDEV)**

L'Association Nationale des Directeurs et cadres de l'Éducation des Villes (ANDEV) est une association qui regroupe des acteurs territoriaux du domaine de l'Éducation.

Cette association est régie par la loi du 1er septembre 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle compte aujourd'hui plus de 400 adhérents et 500 sympathisants pour une large partie directeurs ou chefs de service agissant au sein des services éducatifs des villes, des intercommunalités et des départements.

Seul réseau professionnel des cadres territoriaux de l'éducation, l'ANDEV anime une dynamique d'échange et de réflexion indispensable à l'élaboration et à l'adaptation des politiques éducatives locales aux enjeux des territoires. L'ANDEV est par ailleurs régulièrement sollicitée par différentes institutions (Centre national d'étude des systèmes scolaires - CNESCO, Sénat, Assemblée nationale etc.), partenaires (Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des conseils de parents d'élèves - FCPE, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP etc.) et associations d'élus (AMF, France Urbaine, Réseau français des villes éducatives - RFVE etc.) pour porter la voix des collectivités locales et participer aux débats éducatifs.

En complément des adhésions de ses membres qui s'engagent dans l'association à titre personnel, l'association propose aujourd'hui aux collectivités et aux acteurs éducatifs de s'impliquer et de soutenir l'action des collectivités.

Sous la forme d'un abonnement participatif, l'ANDEV propose de conforter cette dynamique territoriale et de valoriser les initiatives locales.

Le montant de l'abonnement participatif est adapté et progressif en fonction de la taille de la collectivité. Pour la Ville de Guipavas (ville de 10 à 20 000 habitants), la participation est fixée à 200 € par an.

Cet abonnement permet à la collectivité d'accéder **aux ressources de l'association** notamment :

- recevoir les veilles d'information régulière sur l'actualité éducative ;
- consulter les productions de l'ANDEV (actes des congrès, publications contributions etc.) ;
- bénéficier des expériences des professionnels du réseau, en accédant aux synthèses des appels aux ressources des adhérents ; participer aux webinaires proposés sur des thématiques couvrant le champ d'actions des collectivités en matière d'éducation (politiques éducatives, restauration, bâtiments scolaires, sécurité...).
- publier des offres d'emploi sur le site internet de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER l'adhésion à l'ANDEV et d'octroyer la somme de 200€ à l'association correspondant à l'abonnement annuel,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Avis des commissions :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900757-20230417-DEL20230425-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Catherine GUYADER



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900757-20230417-DEL20230425-DE